

AVIS PUBLIC	 MUNICIPALITÉ <i>Sainte-Séraphine</i>
Demande de dérogation mineure Dossier D23-01	

Avis est par les présentes donné par la soussignée, Suzie Constant directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Séraphine qui aura lieu le 7 mars 2023 à 19h, au 2660, rue du Centre Communautaire, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de monsieur Florin Varlan concernant le 220, chemin des Cyprès, lot #5 480 211 cadastre du Québec et ayant pour objet, si la demande était acceptée, de permettre la présence d'un garage détaché en cour avant. La situation déroge à l'article 5.4.2.1 du règlement de zonage qui stipule qu'un garage détaché du bâtiment principal est permis dans la cour latérale ou arrière seulement.

L'élément déroge au règlement de zonage 2015-28 présentement en vigueur.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance en question.

Donné et publié à Sainte-Séraphine, le 20 février 2023



Suzie Constant,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzie Constant directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil entre 10 h et 16 h le 20 février 2023.



Suzie Constant
Directrice générale et secrétaire-trésorière